

Règlement intérieur de TopForm

1 / ADMINISTRATION

L'association TOP FORM, régie par la loi de 1901 (à but non lucratif), est régie par ses statuts déposés en préfecture.

L'adresse de son siège social se situe : **36 mail Mendès France 95490 Vauréal**, n° de téléphone : **06 83 50 82 22 de 10h00 à 20h00**, mail : top_form@hotmail.fr, site : <http://topform-vaureal.fr/>.

TOP FORM est dirigé par des personnes bénévoles. Le bureau est composé d'une présidente, d'une trésorière, d'une secrétaire et d'adjointes assurant un conseil d'administration mensuel pour la gestion de l'association.

2 / MODALITES D'INSCRIPTION

Les pièces à fournir pour adhérer à TOP FORM sont les suivantes :

- une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée.
- un certificat médical de moins de trois mois (celui-ci attestera que le futur adhérent est apte à la pratique de la gymnastique ou de la danse).
- le règlement total de la cotisation.
- une photo (sauf pour les enfants).
- 3 enveloppes timbrées libellées à votre adresse pour les adultes (2 pour les enfants).

Toute personne n'ayant pas fourni ces documents 15 jours après son inscription se verra refuser l'accès aux cours jusqu'à régularisation de son dossier.

Le montant de la cotisation couvre une saison complète (elle peut être réglée par trois chèques tirés en octobre, novembre et décembre). Pour toute inscription en cours d'année le montant dû sera calculé au nombre de trimestres entiers.

L'association peut encaisser la cotisation à partir de la date d'inscription.

Les inscriptions ont lieu chaque année lors de la journée des associations du mois de septembre ou auprès des membres du bureau pendant les cours.

3 / CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Un remboursement pourra être effectué uniquement dans les 15 jours qui suivent la date d'inscription, après réception d'une demande écrite (le cachet de la poste faisant foi). Il sera retenu 15 euro de frais de dossier. Au delà de ce délai, le cas particulier d'une grossesse sera examiné en conseil d'administration.

4 / DEROULEMENT DES COURS

La saison sportive débute une semaine après le salon des associations de septembre et se termine l'avant dernière semaine de juin. En cas d'absence d'un professeur, le cours sera assuré en fonction de la disponibilité de ses collègues.

Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires.

Chaque adhérent portera une tenue permettant la pratique du sport, des chaussures de sport propres réservées aux cours. Sur les tatamis l'adhérent sera pieds nus ou en chaussettes. Il est interdit de manger dans les salles.

Toute attitude déplacée pourra entraîner une exclusion immédiate du cours.

5 / ASSURANCE

TOP FORM a souscrit une assurance responsabilité civile qui la couvre vis à vis de chaque adhérent. Il est conseillé à chaque adhérent de vérifier qu'il est lui-même couvert par une assurance responsabilité civile et dommages corporels.

6 / SECURITE

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires ou dans les salles.

Pour les cours **enfants ou adolescents**, il est demandé à l'accompagnateur de s'assurer de la **présence du professeur** dans la salle de cours avant de laisser les enfants. Il est impératif de venir les **chercher dès la fin du cours**, la **responsabilité du professeur se limitant à la durée de celui-ci**. Toute personne susceptible de prendre en charge l'enfant à la fin du cours devra être signalée à l'association lors de l'inscription à l'aide d'une fiche de renseignement avec photocopie de sa pièce d'identité.

Pour la sécurité et le confort de chacun, il est demandé aux adhérents de ne pas venir aux cours adultes accompagnés de leurs enfants. Tout contrevenant se verra refuser l'accès au cours.

Les membres du bureau et les professeurs sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.

7 / IMAGE

L'association pourrait être amenée à prendre des photos et à filmer le gala de fin d'année pour sa propre publicité. Tout adhérent accepte implicitement cette clause